



AIDE- MÉMOIRE


Politique interne des acquisitions écoresponsables

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2005

Centre
de services partagés

Québec





ÊTRE RESPONSABLE : la responsabilité naît de la capacité de se sentir concerné par une situation, de comprendre les enjeux qu'elle soulève, de se reconnaître comme étant partie prenante de ceux-ci et d'intervenir efficacement et en temps opportun.

ÊTRE ÉCORESPONSABLE : c'est adopter une approche globale et durable qui intègre à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale ainsi que la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

PRODUIT OU SERVICE À PRIVILÉGIER D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL : produit ou service dont l'effet sur la santé humaine et l'environnement est moindre que des produits ou des services concurrents répondant aux mêmes besoins.

COMMENT Y PARVENIR ?

- Sensibiliser et former en continu l'ensemble des intervenants : employés du CSPQ-Acquisitions, clients et fournisseurs.
- Évaluer chaque produit en fonction de la liste de contrôle.
- Intégrer la vision des 4R pour tout le processus d'acquisition d'un produit :
 - + **Repenser** : remettre en question ses habitudes et ses réflexes de consommation.
 - + **Réduire** : diminuer sa consommation et ainsi diminuer sa pression sur les ressources naturelles et sur l'environnement en général.
 - + **Réutiliser** : avant de vouloir se débarrasser de tout objet, se demander s'il peut servir à autre chose, si on peut lui donner une deuxième vie ou si on peut le valoriser différemment.
 - + **Recycler** : lorsque le produit ne peut plus être réutilisé tel quel, l'envoyer dans des installations de recyclage. Pour favoriser cette filière, il est également important d'acheter les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ou recyclables.
- Ajouter des facteurs de performances environnementales dans les appels d'offres lorsque les critères sont accessibles à un nombre suffisant de fournisseurs.
- Adjuger le contrat au fournisseur dont l'offre est le plus bas prix et conforme aux spécifications de base. Si des spécifications environnementales sont applicables, le contrat pourra être adjugé au fournisseur dont le coût ne dépasse pas 10 % du prix le plus bas.
- Évaluer les économies et les autres bénéfices à la société qui découlent de l'intégration des nouveaux critères de développement durable.
- Mettre en place des indicateurs de suivi pour vérifier l'atteinte des objectifs annuels d'acquisitions écoresponsables.

Pour tout complément d'information, consulter le portail d'approvisionnement du CSPQ-Acquisitions au www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca

